

pêcheurs, la réforme des mœurs, le triomphe de l'Eglise, l'extinction des hérésies et la paix entre les princes chrétiens.

Les indulgences sont la rémission des peines dues aux péchés remis. La plénière remet toutes. Si celui qui en a gagné une mourait de suite après, il irait droit au ciel ; et si elle est appliquée toute entière à une âme du Purgatoire, elle la délivre aussitôt. La partielle remet une partie des peines dues aux péchés ; souvent elle est plus qu'une plénière. En effet, si vous appliquez une indulgence de 20 ans à une âme qui n'a besoin que d'une de 10 ans, il vous reste 10 ans pour d'autres.

Les indulgences de 20 ans, de 7 ans, sont les mérites qu'on acquerrait par 20 ans, par 7 ans de pénitence, telle qu'on la faisait anciennement. Les quarantaines sont les mérites qu'acquerraient les pénitents par les Carêmes, en ne faisant qu'un repas par jour, le soir, ordinairement au pain et à l'eau.

Pour avoir part aux grâces et indulgences de ce Scapulaire, il faut : 1^o être reçu et le porter sur soi, de manière qu'une partie tombe sur la poitrine et l'autre sur les épaules ; 2^o qu'il soit bleu et de laine ; les cordons peuvent être de fil ou coton bleu ou blanc ; l'image n'est pas nécessaire ; 3^o qu'on fasse les prières indiquées ; cependant il n'y a pas de faute à y manquer.

Quand on remplace par un autre, un scapulaire perdu ou usé, on n'a pas besoin de le faire bénir. On peut le joindre à d'autres scapulaires de la très-sainte Vierge, au même cordon. On y reçoit aussi les enfants.